



**VOTRE ECOLE SUR LA PRESQU'ILE DE RHUYS-LANDREZAC-SARZEAU**

## Conditions générales de vente

### INSCRIPTIONS

#### **Pré-réservation et réservation, tarifs**

Une pré-réservation nominative doit se faire par téléphone ou e-mail. Ensuite il faudra confirmer par courrier (le bulletin d'inscription accompagne des arrhes de 110 € par personne ou règlement intégral en fonction de votre choix) dans les 5 jours ouvrés suivants.

Une confirmation vous sera adressée à réception par e-mail.

Le règlement du solde se fera au plus tard lors de l'accueil le premier jour du stage. Toute inscription faite en dehors de ce cadre précis risque fort de ne pas être prise en compte.

Toute personne n'ayant pas versé les arrhes et reçu confirmation, est susceptible de ne pas pouvoir être intégrée au stage.

Afin de garder une qualité et une convivialité supérieure, nous acceptons peu de monde dans nos stages, c'est ce qui explique cette procédure un peu rigoureuse. Pour les réservations le cachet de la poste fera foi.

Les tarifs sont fixés définitivement et non modifiables lors de l'inscription avec le paiement des arrhes.

#### **Garantie vent - Remboursement :**

Les stages sont structurés sur des durées horaires. En cas de conditions météo mauvaises, ne permettant pas de pratiquer, nous ne facturerons pas les heures non faites; et vous serez remboursés sur la base du prix du stage divisé par le nombre d'heures de la formule. Si le nombre d'heures à rembourser est égal à une ou plusieurs journées complètes votre tarif sera ramené au prix du stage de journée inférieur équivalent. En revanche lorsque les conditions sont excellentes il se peut que le crédit horaire de la formule soit épuisé avant. Vous pourrez alors à votre demande continuer à pratiquer en payant un supplément calculé comme pour le remboursement.

Le stage est clos lors du bilan de fin de stage. Aucune modification ou négociation n'est consentie à posteriori. Toute négociation ou réclamation éventuelle doit être faite impérativement lors du stage ou du bilan de fin de stage directement avec le moniteur concerné.

Vous quitterez notre structure en ayant acquitté seulement ce que vous avez réalisé. Pour reprendre des journées il vous faut contacter le secrétariat des inscriptions afin de vous réinsérer dans la planification disponible en fonction de votre niveau.

#### **DEROULEMENT, HORAIRE, ORGANISATION, RISQUES.**

Les stages sont composés de sessions ou séances de 3 heures en fonction des conditions météo et des objectifs et non pas de journées. Les heures comprennent les briefings, débriefings, la préparation, le transport sur les sites et les navigations. Le moniteur est libre du choix des horaires, de l'organisation de ces sessions ou séances, ainsi que des moyens matériels à mettre en place. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météo, de vos aspirations ou d'autres paramètres. Les horaires décrits dans l'organisation ont pour but de vous aider à organiser et tirer parti au mieux de votre temps libre, mais ne sont pas contractuels. Les séances peuvent être effectuées entre 9 h et 20h en fonction des saisons et surtout des marrées.

Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires sans quoi son absence ne pourra pas donner lieu à un report ou remboursement quelconque. Les séances de navigation peuvent aussi être découpées en plusieurs modules ou effectuées en une seule fois pour les mêmes raisons. Certaines séances peuvent être plus longues afin d'anticiper ou de compenser les jours où les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage. Le moniteur est également susceptible de demander à son groupe de stagiaires de se déplacer à la journée vers d'autres spots aux alentours de notre base de Landrezac afin de trouver de meilleures conditions de vent (+ ou - 15Min de déplacement possible).

Risques inhérents à l'activité : le kitesurf est un sport de glisse et de pleine nature très récent en perpétuelle évolution. Bien que les évolutions techniques aient nettement fait progresser l'accessibilité et la sécurité, l'aile de kite reste un engin à risque qui peut causer de graves blessures et entraîner la mort du pratiquant. C'est pourquoi les règles et les consignes données par l'enseignant doivent toujours être scrupuleusement respectées. Pleine nature signifie que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont



## VOTRE ECOLE SUR LA PRESQU'ILE DE RHUYS-LANDREZAC-SARZEAU

les limites sont à respecter. Nous sommes toujours dépendant des conditions météorologiques qui restent par essence aléatoires et parfois imprévisibles.

### LA CASSE DE MATERIEL

En stage niveau 1, 2, et 3 vous n'êtes pas encore autonome. Sauf non-respect des consignes données, nous la prenons à notre charge.

En navigation surveillée ou supervision, vous commencez à être autonome et responsable sur le plan matériel. Vous choisirez vous-même, avec nos conseils, vos ailes et flotteurs, dans un parc haut de gamme en parfait état. Par conséquent, **la détérioration ou la perte est entièrement à vos dépens** et vous sera facturée intégralement. Une caution de 800 € peut vous être demandée pour les locations.

### ASSURANCES

- Le kitesurf ou le kite sont des activités dite à « environnement spécifiques » très souvent exclues des contrats d'assurance classique tant qu'il ne sont pas inclus d'une manière formelle par écrit de la part des assurances.
- La RC (Responsabilité Civile) est obligatoire pour la pratique du kitesurf. Celle-ci vise à couvrir les risques que vous pouvez faire encourir aux autres suite à une manoeuvre involontaire qui générerait des dommages aux tiers.
- Une **I.A.** ( Individuelle Accident) vous protège vous-même elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.
- Vous devez souscrire une RC lors de votre stage, ou apporter une attestation de votre assureur certifiant que vous êtes couvert en RC pour la "**pratique du kitesurf**" spécifiquement et très explicitement dans ces termes. Sinon une assurance **élève** valable 365 jours vous est proposée au tarif de 10€ sur place.

### REPORTS & ANNULATIONS

#### Report

Les reports de dates de stages sont possibles avec accord préalable des parties et dans la limite des disponibilités du planning. Ces reports peuvent être sujets à des frais en fonction de votre anticipation.

• 5 jours, avant le 1er jour, le report sera considéré comme une annulation : les 110€ d'arrhes seront conservés.

Plus de 5 jours avant le 1er jour = sans frais.

Dans tous les cas un report de date ne pourra pas se reproduire 2 fois pour la même réservation et ne pourra pas ensuite être annulé sans entraîner la perte de toutes les sommes versées.

#### Cession

Vous avez la possibilité de céder votre contrat d'inscription à toute autre personne correspondant aux mêmes critères, à condition d'en avoir informé au préalable l'école au moins 2 jours avant le début du stage. Bon cadeau idem.

#### Cas d'annulation

Si le nombre de participants est égal à une ou deux personnes le stage peut être transformé par le moniteur en une session de cours particulier de 2 heures sans augmentation de tarif pour le pratiquant.

Tout stage commencé est dû dans la totalité.

La non présentation à une session pour laquelle vous êtes inscrit (en particulier pour les navigations libre) entrainera sa facturation intégrale et le décompte des heures réalisées ce jour-là par le moniteur en charge du stage.

#### De la part de l'école

Vous serez informé 21 jours au moins avant le début du stage

Au-delà, le double des arrhes vous sera rendu.

Exceptées les conditions générales qui constituent un contrat d'engagement réciproque des deux parties, le reste de notre documentation n'est pas contractuelle et est susceptible de modification au cours de l'année, plus spécifiquement sur le calendrier



### **VOTRE ECOLE SUR LA PRESQU'ILE DE RHUYS-LANDREZAC-SARZEAU**

et les contenus des stages. Sauf cas très particuliers qui doivent faire l'objet d'un devis spécifique (groupes ou commande particulière), les tarifs sont stables et établis pour toute la saison.

Toutes modifications concernant l'inscription de part et d'autre intervenant après la réservation doit être faite par lettre recommandée avec A.R. (sauf avis contraire de l'école)

### **ENGAGEMENT**

L'école s'engage à respecter les termes de ces conditions générales à minima. Quand une autre décision commerciale est appliquée, elle est toujours conclue à l'amiable entre le stagiaire et son moniteur. Si elle est différente elle ne pourra qu'être plus avantageuse au profit du stagiaire.

En vous inscrivant vous vous engagez à accepter et respecter les conditions ci dessus.

N'oubliez pas; vous êtes en stage de kitesurf et vous vous engagez à respecter :

- les consignes du moniteur,
- les règles de sécurité et les conseils qui vous sont donnés,
- le matériel qui vous est confié,
- les sites et l'environnement dans lequel vous évoluerez.